

INITIATIVE DE CANADIAN CHEER POUR LA SÉCURITÉ DANS LES COMPÉTITIONS

Chez Canadian Cheer, la sécurité n'est pas seulement une priorité, c'est une responsabilité partagée. De l'aire de compétition aux gradins, chaque athlète, entraîneur, spectateur et membre du personnel a un rôle à jouer pour créer un environnement sécuritaire, respectueux et solidaire.

Nous nous engageons à faire en sorte que chacun vive une expérience positive, mais cela nécessite la participation de tous. Veuillez suivre les directives de l'événement, vous respecter les uns les autres et signaler tout problème. Ensemble, nous pouvons faire des événements de Canadian Cheer un lieu où chacun se sent en sécurité, valorisé et célébré.

Établissons la norme. Faisons-le ensemble.

Normes de sécurité en sport :

- Des secouristes affectés à chaque zone du site
 - Chaque zone réservée aux athlètes (échauffement, compétition) dispose de thérapeutes du sport dédiés aux athlètes
 - Des secouristes dédiés sont présents dans les zones réservées aux spectateurs
- Équipement sécuritaire et bien entretenu
- Postes d'hydratation après l'échauffement et après la prestation
- Plan d'intervention d'urgence clairement défini en cas de blessure d'un athlète
- Désinfection sécuritaire et confinement des fluides corporels liés à la prestation sportive

Normes de sécurité relatives aux événements :

- L'interdiction de l'utilisation d'objectifs photo à zoom nous permet de minimiser le risque de photos qui porteraient atteinte à la dignité des athlètes
- Des services de photographie professionnels assortis d'un processus de révision approfondi permettant de supprimer et de trier les photos qui ne correspondent pas à notre volonté de mettre en valeur l'aspect athlétique de ce sport
- Vérification des antécédents du personnel de l'événement en contact avec les athlètes
- Une « zone réservée aux athlètes » clairement identifiée par des bracelets et de la signalisation, destinée aux athlètes et aux entraîneurs
- Veiller à ce que tous les programmes fournissent une liste des entraîneurs et des administrateurs de confiance autorisés à accéder à la « zone réservée aux athlètes »
- Envoi de bulletins d'information aux entraîneurs et aux administrateurs décrivant le flux des athlètes, permettant ainsi aux entraîneurs d'établir des protocoles appropriés de ramassage et de dépose avec les parents des membres de leur équipe
- Protocoles guidant le personnel en cas de signalement d'un enfant disparu

Mesures de sécurité supplémentaires lors des événements de premier plan :

- Présence d'agents de police en uniforme et « en civil » sur les lieux des compétitions pendant les heures de compétition
- Zones clairement délimitées : « zone réservée aux athlètes » et « zone ouverte au public »

